

PROCESVERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2021

Ouverture de la séance à : 20:40

Présents : Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE, William GEORGES, Jean-Sébastien COHAS, Marie-Ange FOLLIOU, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.

Absents excusés : Olivier DUFOUR, Delphine AGRAPART,

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion du 8 juin 2021 a été adressé aux Conseillers par mail et est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Point sur les travaux du bâtiment des Jonquilles

Les travaux du bâtiment communal des Jonquilles sont maintenant terminés et un bail de location vient d'être signé qui débutera le 1er août 2021 (entrée des locataires le jeudi 29 juillet).

Le maire souhaite faire part de sa grande satisfaction quant à l'organisation que la commission bâtiments a mis en place pour la préparation et le suivi du projet. Avoir traité ce suivi de chantier en interne a pu faire économiser environ 10 à 12 000€. Il est également important de remarquer que le budget des travaux a été tenu sauf pour quelques travaux complémentaires nécessaires pour atteindre une très bonne qualité des travaux.

Le tableau des coûts TTC de cette opération est présenté au Conseil.

AMENAGEMENT DU BOURG			
TRAVAUX	ENTREPRISES	PREVU TTC	COUT REEL TTC
Menuiserie bois	GARDETTE E	13 090,00 €	13 090,00 €
Travaux compl.	GARDETTE E		4 202,00 €
Travaux compl.	GARDETTE E		1 089,00 €
Maçonnerie	GEORGES	23 973,60 €	26 863,20 €
Maçonnerie	GEORGES	2 889,60 €	0,00 €
	TOTAL	39 976,00 €	45 552,20 €

REHABILITATION			
TRAVAUX	ENTREPRISES	PREVU TTC	COUT REEL TTC
Plaquiste	3P	9 130,31 €	8 935,33 €
Plaquiste	3P	3 271,19 €	5 561,46 €
Plaquiste	3P		-2 963,48 €
Plaquiste	3P	651,42 €	651,42 €
Plaquiste	3P	758,97 €	758,97 €
Plaquiste	3P	6 253,45 €	6 051,05 €
Electricité	BEAUVOIR	6 748,86 €	6 748,86 €
Chauffage	BEAUVOIR	1 306,18 €	1 306,18 €
Plomberie	CASTERAN	5 141,29 €	5 081,99 €

Chauffage	CASTERAN	4 365,90 €	4 150,30 €
Menuiserie intérieure	GARDETTE E	1 083,20 €	1 083,20 €
Menuiserie intérieure	GARDETTE E	7 458,00 €	7 084,00 €
Revêtement sol intérieur	MP FINITION	8 134,68 €	7 946,68 €
Surligné jaune : attente facture Beauvoir		54 303,44 €	52 395,96 €

Mise en valeur du bâtiment communal du 85 rue de la Croix Saint Just

En préambule à ce point, la Commission bâtiments informe le Conseil qu'une visite a été faite sur les lieux. Quelques précisions sont données quant aux évacuations des eaux usées et le souhait que les marches de l'escalier existant soient conservées et ré-utilisées pour l'escalier qui mènera de la plateforme parking au jardi de la maison.

Les travaux ont commencé le 28 juin. Durant cet été, l'entreprise Archimbaud interviendra pour effectuer les démolitions intérieures ainsi que la préparation de la plateforme du futur emplacement de la place de stationnement. Le planning des interventions des entreprises sera communiqué par l'architecte à la rentrée.

Dans la mesure où les réunions de chantier ont lieu en journée, que les membres de la commission bâtiments ont tous une activité professionnelle et que seuls le maire et le 1er adjoint pourront participer à ces réunions de chantier, il est prévu que les compte-rendus de réunions établis par l'architecte seront communiqués à l'ensemble de la commission, charge à elle de se réunir aussi souvent que de besoin pour valider ou amender les propositions émises lors de ces réunions.

Lors de la dernière réunion de chantier il a été précisé que des questions se posaient quant au rejet des futurs appartements vers les eaux usées. Le regard actuel semble poser un souci car les plans existants ne précisent pas si les eaux usées sont directement rejetées au niveau de la Rue de Saint Just. Des tests avec colorants sont prévus pour contrôler la qualité des évacuations. Si jamais ces rejets posaient problèmes, il conviendrait d'envisager un rejet vers la canalisation EU de la rue de la Croix-Saint-Just mais cela nécessiterait des travaux sur domaine public pour pouvoir assurer un fonctionnement convenable de ces rejets. Un devis est présenté pour la réalisation de ces travaux, si et seulement si les rejets d'E.U. Ne sont pas suffisamment sûrs. Le montant hors taxe de ce devis s'élève 1 435,30 € incluant une moins value de 869,70€ pour la suppression de canalisation et tranchées initialement prévus

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve le devis présenté et donne instruction au Maire de signer l'avenant correspondant à ces travaux complémentaires sous réserve que la solution initialement envisagée ne puisse pas être applicable.

Formation des élus : rappel des directives/obligations

Il est rappelé au Conseil que la loi fait « obligation » aux élus des Conseils Municipaux de suivre des formations destinées à faciliter la compréhension de l'organisation et des objectifs des conseils municipaux. Cette obligation est surtout destinée aux élus ayant délégation.

De plus, le DIF élus a été modifié (monétisation des droits à formation et surveillance accrue des organismes de formation) et il est rappelé que tous les élus du Conseil peuvent bénéficier de formations. Compte tenu des éventuelles attentes de chacun, il est préférable que chaque élu entreprenne les recherches de formations qu'ils souhaitent suivre. Dans la mesure du possible le secrétariat de mairie fera suivre d'éventuelles informations que la mairie aurait reçues. Cependant, suite aux textes parus en juin 2021, il faut noter qu'un certain flou règne encore quant aux organismes de formations agréés ainsi que sur les contenus des formations possibles.

Le Maire prendra attache avec l'AMF pour connaître les coordonnées des organismes de formations agréés par la DIF-Elus

Projets de deuxième partie de mandat

Il est rappelé qu'à l'origine, nos projets de mandats étaient de travailler sur l'amélioration de certains bâtiments

communaux. Un peu poussé par l'Etat, la Région et le Département, nous avons avancé ces projets car nous pouvions bénéficier de subventions en liens avec les plans de relance. Aussi, les deux premières années de mandat ont été bien remplies avec la réalisation des travaux de la maison des Jonquilles et le début du chantier de l'ancienne école/mairie. Il serait intéressants que l'ensemble du Conseil se penche sur les futurs travaux, acquisitions de matériels et/ou organisation du personnel qui devront être réalisés entre 2023 et 2026. Il serait bien que les Conseillers puissent faire des propositions sur les projets qui leur semblent nécessaires pour la commune. Parmi les pistes évoquées, le Conseil travaillera sur les projets suivants :

- Fin du camping
- Zone de loisirs
- Remplacement tondeuse/faucheuse (si nécessaire)
- Remplacement véhicule technique (si nécessaire)
- Analyse et validation ou modification de l'organisation du service technique
- Analyse de la qualité de la gestion de la voirie communale et abords
- Suite et fin application audit assainissement
- Projet d'installation de radars pédagogiques ou de feux tricolores destinés à ralentir la vitesse des véhicules sur la RD1 et/ou la RD86
- Faire des actions de communication pour mettre en avant les terrains communaux constructibles (lotissement et terrains hors lotissement)
- Relancer une étude comparative sur les assurances de la Commune.

Questions diverses et interventions

Insonorisation salle associative : il a été constaté que la salle associative résonnait beaucoup trop malgré l'installation de blocs insonorisants. A priori, ces blocs n'ont pas été posés convenablement puisqu'en principe il doit exister un espace entre le bloc et le plafond. En annexe, des images prises dans une salle d'une mairie de la Loire dont la résonance a été fortement diminué. Qui pourrait prendre en charge ces modifications d'implantation ?

CCPU – Information plantes invasives : Françoise SAPIN est invitée à faire part du contenu de la matinée d'information concernant les plantes invasives et plus particulièrement l'Ambrosie. Des documents sont à disposition des Conseillers afin de faire une information la plus large possible à

La séance est levée à 22:30